APRÈS ART. 53 N° 342

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS 2017 - (N° 4072)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 342

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 53, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.